

FEUILLE DE TRAVAIL POUR L'ACTIVITÉ D'INSTRUCTIONS SUR LA TENUE

Instructions : Encercler VRAI ou FAUX pour chaque question. Une fois toutes les questions répondues, consulter l'OAIC 46-01, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Armée*, pour confirmer les réponses.

1. Les cadets sont autorisés à porter leur uniforme à trois occasions.
VRAI ou FAUX
2. Les médailles des cadets se portent sur le côté droit de la veste de l'uniforme.
VRAI ou FAUX
3. Les cadets ne sont pas autorisés à porter du maquillage avec l'uniforme.
VRAI ou FAUX
4. Les cadets sont autorisés à porter un gilet de corps sous l'uniforme, pourvu qu'il ne soit pas visible.
VRAI ou FAUX
5. Le nœud simple doit être utilisé pour nouer la cravate.
VRAI ou FAUX
6. L'officier d'approvisionnement doit s'assurer que les cadets sont habillés conformément aux OAIC.
VRAI ou FAUX
7. Le béret doit se porter droit sur la tête.
VRAI ou FAUX
8. Le béret est la seule coiffure autorisée.
VRAI ou FAUX
9. Le coquelicot pour le jour du Souvenir doit être épinglé au centre du rabat de la poche gauche supérieure de la veste de tenue des cadets.
VRAI ou FAUX

10. Les sacs à dos de modèle civil ne doivent jamais être transportés ou portés avec l'uniforme.
VRAI ou FAUX
11. Il est interdit de modifier les bottes de parade.
VRAI ou FAUX
12. La plaquette d'identité mesure exactement 7 cm de longueur.
VRAI ou FAUX
13. L'insigne de grade doit être porté sur la manche droite de la veste de l'uniforme.
VRAI ou FAUX
14. La ceinture de la veste de l'uniforme doit être ajustée de sorte que sa longueur excédentaire ne dépasse pas 6 cm.
VRAI ou FAUX
15. Le pantalon doit descendre jusqu'au troisième œillet des bottes de parade.
VRAI ou FAUX